

# L'assemblée s'interroge sur sa marge de manœuvre législative

**CONSTITUANTE** • Réunis à Grangeneuve pour une journée de réflexion, ils ont entendu les expériences de spécialistes d'autres cantons venus les éclairer autant que les encourager.

JEAN GODEL

La Constituante fribourgeoise va sur sa première année. Ayant dignement prêté serment, son règlement sous toit, prête à entrer dans le vif des débats, elle a voulu prendre le temps de mieux se connaître, de montrer son vrai visage, qui ne serait pas celui des clivages partisans traditionnels. Tel était aussi le but de la journée de réflexion tenue hier à l'Institut agricole de Grangeneuve.

«Une rivière est moins belle lorsqu'elle est bétonnée entre des berges droite et gauche rectilignes, a comparé, tout sourire, Marie Garnier (Fribourg), cheffe du groupe Citoyens et responsable de l'organisation de la journée. Je souhaite que nous engagions de beaux débats faits de grands méandres naturels...»

La matinée a surtout été consacrée à un petit tour d'horizon des révisions en cours ou réalisées des autres Constitutions, fédérale et cantonales (une dizaine de cantons ont déjà mis sous toit leur nouvelle Charte fondamentale, autant d'autres y travaillent). Une demi-douzaine d'intervenants avaient été invités qui tous ont touché de près au processus de révision constitutionnelle dans leurs cantons respectifs. On a donc pu voir la Vaudoise Yvette Jaggi ainsi que l'ancien conseiller aux Etats UDC bernois Ulrich Zimmerli (dans le petit monde institutionnel, on ne tarit pas d'éloges sur le nouveau texte bernois, élevé en modèle...)

Tous ont tenté d'apporter aux «novices» fribourgeois leur contribution au développement d'une «perception fine du devenir du canton», ainsi que l'a souhaité la présidente Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis). Une présidente qui se réjouit de voir ses «enfants» un peu turbulents: la Constituante, dit-elle, ne doit pas devenir le lit d'un «consensus mou sans dessein».

## QUELLE MARGE DE MANŒUVRE?

Paradoxalement, on s'est d'abord posé la question de la marge de manœuvre d'une Constituante: existe-t-elle vraiment? Car comme le constate Ulrich Zimmerli, entre cantons et Confédération, les compétences peuvent être subsidiaires en même temps que concurrentes, exclusives et parallèles, exhaustives et partielles! Depuis la récente mise à jour de la Constitution fédérale, il devient difficile – le professeur neuchâtelois Pascal Mahon l'a expliqué – de faire œuvre de pionnier. Car ce texte contient dorénavant un catalogue des droits fondamentaux passablement exhaustif. «Dans ce domaine, un canton doit aller au moins aussi loin que la Confédération», observe le Neuchâtelois.

Vaut-il alors la peine d'inscrire son propre catalogue de droits? Neuchâtel a jugé l'exercice utile pour les droits fondamentaux, allant parfois plus loin que l'acquis confédéral: droit à l'information, libre union matrimoniale, liberté de manifestation etc... Berne, Soleure et Vaud



La Constituante fribourgeoise s'est réunie hier à Grangeneuve pour une journée de réflexion.

V. MURITH

aussi: «Un tel catalogue scelle l'autonomie du canton», argumente Ulrich Zimmerli.

Pour ce qui est des droits politiques par contre, Neuchâtel a renoncé à les inscrire dans sa Constitution, craignant qu'ils sonnent comme des ordres imposés au législatif: un compromis a donc été trouvé et la Constitution renvoie la réalisation de ces droits politiques à la loi. Un compromis que Vaud a refusé: «Nous ne partageons pas la confiance que Neuchâtel a dans son législatif», a ironisé Yvette Jaggi.

## DROITS OU BUTS SOCIAUX?

Les droits sociaux enfin. Bien sûr, a expliqué Pascal Mahon, le Jura a ouvert les vannes en 1977: se voulant novateur, le jeune canton a ajouté aux droits fondamentaux des droits à des prestations (logement, aide sociale etc...) Tous ne sont malheureusement pas invocables en justice: il faudrait donc parler de buts sociaux, dont on confie au législateur la réalisation. Depuis, les nouvelles Constitutions ont presque toutes adopté cette distinction. Yvette Jaggi a pourtant donné l'exemple de l'assurance-maternité dont la Constituante vaudoise a posé aussi bien le principe que le droit et les dispositions relatives: «Notre marge de manœuvre est plus grande que je ne l'imaginai!»

L'autonomie des cantons est donc réelle, y compris pour les droits sociaux. Mais c'est surtout le cas de

l'organisation de l'Etat (structure territoriale, rapports entre autorités...) et des droits populaires (droit de vote des étrangers, motion populaire...) Un seul bémol: la justice cantonale. Là, les ingénieries sont déjà nombreuses et c'est l'uniformité des droits pénal et civil qui prévaut désormais en Suisse. «Ne vous bercez pas d'illusions», avertit Ulrich Zimmerli. Dans ce domaine, les prérogatives des cantons sont à jeter aux oubliettes.»

## ENCOURAGEMENTS ET RATÉS

Au chapitre des ratés, Konrad Schwaller, ex-secrétaire général de la Constituante soleuroise, montre du doigt la motion populaire: «Après l'effet de nouveauté, elle n'est plus guère utilisée.» Idem pour le droit de veto du Grand Conseil sur le Conseil d'Etat: il servirait plus les intérêts personnels de quelques «trublions de l'Exécutif». On ne saura pas si la publicité des débats du Conseil d'Etat est une réussite.

Bonne conseillère, sa collègue Ruth Grossenbacher, ex-constituante soleuroise, a voulu encourager les Fribourgeois: «Prenez le temps d'organiser des audiences, c'est un outil extraordinaire!» Yvette Jaggi y est allé de ses douces fadeurs en constatant l'étonnante capacité d'amnésie de la Constituante vaudoise: «Les travaux préparatoires et les principes ont vite été oubliés.» Elle a surtout chanté les vertus de la communication: «Vous ne devez pas être une

boîte noire de plus.» Expliquant sans peine qu'il pouvait y avoir de l'humour au sein d'une telle assemblée, elle a loué les mérites du caricaturiste Mix & Remix qui habille la communication des Vaudois.

Derniers encouragements pour ceux que tout cela effraierait, il semblerait que la tâche est un fabuleux tremplin politique: on ne compte plus les ex-constituants soleurois devenus députés, conseillers nationaux ou aux Etats. C'est Ruth Grossenbacher, directrice du Festival de films de Soleure, qui l'a soufflé... JnG

## Secrétaire acclamé

Le nouveau secrétaire général de la Constituante, le journaliste et licencié en sciences politiques Antoine Geinoz, a été élu hier par acclamation. Rose-Marie Ducrot a souligné sa rigueur, son indépendance d'esprit et sa passion pour le projet de la Constituante. «Vous êtes un peu le moteur qui va faire tourner la machine», lui a-t-elle confié. La présidente a par ailleurs promis qu'un conseiller juridique alémanique sera prochainement choisi. JnG



## La gauche veut la majorité en ville

**FRIBOURG** • «Après des décennies de majorité de droite, c'est au tour de la gauche.» Pour Christoph Alenspach, président du Parti socialiste de la ville, l'objectif des prochaines élections communales est clair: la gauche doit placer trois conseillers communaux (dont deux socialistes) sur cinq et occuper au minimum 41 des 80 sièges du Conseil général. Cette ambition s'appuie notamment sur le résultat de l'élection à la Constituante, où la gauche avait réuni 55% des suffrages.

Encore faut-il se donner les moyens de gagner et le PS craint la dispersion des voix que pourrait entraîner une liste «citoyenne» dans la course au Conseil communal. C'est pourquoi, à l'instar du PCS qui accueille un candidat «ouverture» sur sa liste, le PS a décidé d'offrir une ligne de la sienne au mouvement émanant du groupe des vertEs. C'est José Nieva qui accepte de céder sa place – non par esprit de sacrifice, mais dans l'optique de sauver une idée commune, a-t-il souligné.

Malgré l'une ou l'autre réserve, l'idée a été approuvée à la quasi-unanimité des membres réunis hier soir en assemblée extraordinaire. Il appartient maintenant au mouvement frère d'accepter ou non cette proposition. Cette ouverture est au centre de la campagne qu'un PS apparemment réconcilié entend mener tambour battant, selon son président: «Après une période de tensions, nous avons retrouvé calme et créativité; nous sommes prêts et très ambitieux».

Nous reviendrons demain sur les thèmes que défendra le PS, ainsi que sur la liste actuelle de ses candidats au Conseil général. MJN

## NOMINATION

## Nouveau chef du laboratoire central



Jean-Luc Magnin.

LLD

**HÔPITAL CANTONAL** • Le Dr Jean-Luc Magnin, originaire de Hauteville et domicilié à Gumefens, a été désigné chef du laboratoire central de l'Hôpital cantonal par le Conseil d'Etat lundi.

Le Dr Magnin, qui est marié et père de trois enfants, a accompli ses études secondaires au Collège Saint-Michel, avant de suivre des études de pharmacie à l'Université de Lausanne, indique la Direction de la santé publique dans un communiqué de presse. Pendant sept ans, il a travaillé au CHUV dans le secteur de la pharmacologie clinique où il a fait sa thèse de doctorat et obtenu le titre de pharmacologue clinique SPC. Il a ensuite été nommé adjoint du chef du laboratoire central à l'Hôpital cantonal de Fribourg. Il est titulaire des titres FAMH en chimie clinique et en hématologie. Lib

## Les constituants ont osé des premiers jets hardis

Hier après midi, les organisateurs ont prévu un petit «remue-méninges» dont la synthèse a donné lieu à des résultats pour le moins surprenants. Répartis – et mélangés – dans 7 groupes, ils ont débattu de trois thèmes proposés et réfléchi à des idées si possible neuves susceptibles d'être inscrites dans la Constitution. Une sorte de première silhouette.

A voir les résultats de ces libres échanges, il faut croire que les encouragements du matin ont enhardi les esprits!

● Droits et/ou buts sociaux: rapporteur de ce chapitre, Denis Boivin (rd, Fribourg), explique le grand souci de clarté et de systématique qui se détache. Ne devraient être inscrits en tant que droits les seuls objectifs qui seront justiciables. Les autres seraient qualifiés de buts sociaux. Une majorité se

détache pour l'élaboration d'un catalogue exhaustif de l'ensemble. Mieux: par crainte de voir les buts sociaux «schubladisés» par le Conseil d'Etat, les constituants envisagent d'y adjoindre certaines cauteles (réserves). Si la majorité se soucie que les buts sociaux inscrits soient réalisables, quelques-uns estiment au contraire qu'ils peuvent aussi être vus comme une utopie. Quelles nouveautés? Le droit à l'information, à une assurance-maternité, à la mort.

● Octroi des droits politiques aux étrangers (rapporteur Laurent Schneuwly – dc, Magnedens): une majorité se dessine en faveur du droit de vote et d'éligibilité des étrangers, d'abord au niveau communal, puis cantonal (5 ans après). La plupart y voient un facteur d'intégration (une minorité préférerait voir les étrangers s'intégrer avant d'obtenir de tels droits).

● Nombre et rôle des districts (rapporteur Peter Jäggi – cs, Schmitzen): les constituants souhaitent dans leur majorité revaloriser les communes. Ils optent donc franchement pour une décentralisation du pouvoir. Ils s'interrogent sur les tâches des districts et des préfets, pas assez claires aujourd'hui. «Le préfet représente-t-il l'Etat? demande Peter Jäggi. Si oui, la question de la suppression de son élection se pose.» A moins qu'il ne représente les communes auprès de l'Etat. L'assemblée refuse pour l'instant de décider d'un nombre de districts. Mais elle trouverait dangereux de procéder à un découpage territorial purement linguistique: à un district alémanique et un autre francophone, elle préférerait un canton à 3, maximum 5 districts. JnG